

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DJS 222

2012 DPVI 433 Subvention (5.000 euros) à Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (14e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission, et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes (12645/X00631 / 2012_01751) 9, passage Rimbaut (14e) pour son projet de prévention de la délinquance par la création d'activités à l'initiative des jeunes accueillis au CEPIJE.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.